

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par

M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 29 VICIES

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« au »,

les mots :

« devant le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.